Oreillons

Mise à jour
13/11/2024

Autres dénominations
Paramyxovirus

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Toutes spécialités

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus des oreillons (Paramyxovirus)

Réservoir

Homme

Mode de transmission

- Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie
- La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source
- Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur

- Portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)

Période d'incubation

16 à 18 jours (extrêmes 12 à 25)

Durée d'infectiosité

- 7 jours avant le début de la parotidite et jusqu'à 9 jours après.
- L'infectiosité est maximale environ 48 heures avant et jusqu'à 4 jours après le début de la parotidite

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTTELETTES

Placement

- Chambre individuelle.
- Chambre à 2 lits possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)

Durée des mesures

Jusqu'au 9ème jour après le début de la parotidite

Signalétique

- Affiche sur la porte à l’extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
- Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
- Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d’isolement géographique
- Avant intervention chirurgicale: Communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles

Matériel de soins

- Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique.
- Désinfection rigoureuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pressions, glucomètre, saturomètre, etc)

Transport

- Masque de soins (chirurgical) pour le patient
- Literie et chemise du patient propres
- Désinfection du lit

- Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
- Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Visiteurs

- Port d'un masque de soins
- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en sortant de la chambre
- Surblouse seulement si participation aux soins

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

- Enquête d'entourage selon directives du service HPCI
- Cohorte possible lors d'épidémie
- Se référer aux recommandations de l'unité HPCi

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants

- Non indiqués en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

- Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
- Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins

- Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
- Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Mesures complémentaires

- Le personnel doit être vacciné (vaccin ROR 2 doses)
- Le personnel non immun doit éviter le contact avec des patients présentant les oreillons

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- Reservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
- Vaisselle : filière habituelle
- Privilégier le matériel à usage unique

Lit et literie

- Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
- Utiliser les sacs à linge usuels
- A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient
  - désinfecter le lit et changer la literie

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient:
  - Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)

- Si paravent: nettoyage au quotidien

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

Oui

Déclaration au médecin cantonal

- Non
- Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures
- Les cas d'oreillons sont recensés par le système sentinella